



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 juin 2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018-07

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 09 Pouvoirs : 01 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le quatorze juin deux mil dix huit à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du sept avril deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Philippe DUBAR, Florence DÉTOURNÉ, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Angélique FAVRE & Cyrille GOUILLARD.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès l'école, des commerces et du centre bourg.

Monsieur le Maire :

- rappelle que, faisant suite à sa décision du 6 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé la Mairie à déposer des dossiers de demande de subvention pour le projet de travaux faisant l'objet de la présente délibération.
- précise qu'à ce jour, une subvention de 99 800,00 € (soient 20 % d'une base subventionnable de 499 000,00 € hors taxes) a été obtenue au titre de la programmation D.E.T.R 2018.
- ajoute que la subvention départementale M.M.U (Maintenance en Milieu Urbain), estimée à 120 000,00 €, n'a pas été retenue au titre de l'exercice 2018, et qu'il n'y a, à ce jour, toujours pas de réponse au dossier déposé au titre du FARDA.
- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide d'engager les travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès l'école, des commerces et du centre bourg pour un montant estimé à 499 000,00 € hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.
- Accepte la signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec la S.A.S VERDI Nord / Pas-de-Calais, rue Blériot Eleu dit Leauwette, CS 20061, 62302 LENS CEDEX. Le forfait de rémunération du bureau d'études pour l'exécution de la mission définie s'élève à la somme de 14 500,00 € hors taxes (soient 17 400,00 € Toutes Taxes Comprises)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES